



Syndicat SUD Santé-Sociaux de l'Essonne

Section syndicale **SUD** EPS Barthélemy-Durand

BP 69 91 152 Etampes cedex

Tél : 01 69 92 52 76 Fax : 01 69 92 53 09 E-mail : sud.bd@wanadoo.fr

www.facebook.com/sud.sante.bd

TAUX DE PROMOTION DE 2019 à 2021 : CIRCULEZ, RIEN DE PLUS !!!

Le Ministère de la Santé a publié, très tardivement dans l'année, l'arrêté du 8 juillet 2019, fixant les taux de promotion pour les avancements de grades de la Fonction Publique Hospitalière.

L'arrêté est paru au Journal officiel le 12 juillet 2019 pour les années 2019, 2020 et 2021.

Les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade sont déterminées par les décrets des statuts particuliers pour chaque corps et grade.

Les taux de promotion permettent de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre de l'année 2019, 2020 et 2021. Ils sont fixés ci-dessous par filière.

Taux 2012	Corps et Grades	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Filière ouvrière et Technique				
6 %	Ouvrier Principal 2ème Classe	6 %	6 %	6 %
12 %	Ouvrier Principal 1ère Classe	7 %	7 %	7 %
4 %	Agent de Maîtrise Principal	15 %	15 %	15 %
10 %	T.S.H 2ème Classe	10 %	10 %	10 %
20%	T.S.H 1ère Classe	12%	11 %	10 %
Filière Administrative				
6 %	Adjoint Administratif Principal 2ème Cl	6 %	6 %	6 %
5 %	Adjoint Administratif Principal 1ère Cl	6 %	6 %	6 %
12 %	A.M.A. Classe Supérieure	8 %	8 %	8 %
10 %	A.M.A. Classe exceptionnelle	8 %	9 %	9 %
20 %	Adjoint des cadres Hospitaliers Classe Supérieure	12%	11 %	11 %
15 %	Adjoint des cadres Hospitaliers Classe exceptionnelle	10 %	9 %	9 %
15 %	Attaché principal	7 %	7 %	7 %

Les prochaines CAPL sont prévues par la Direction en... **NOVEMBRE !!!**

Taux 2012	Corps et Grades	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Filière Socio-éducative et psychologue				
	Assistant socio-éducatif principal	10 %	Non défini	Non défini
	Educateur jeunes enfants Classe Sup.	12 %	Non défini	Non défini
	Cadre Socio-éducatif Classe Supérieure	10 %	10 %	10 %
	Cadre Socio-éducatif Classe Except.	10 %	10 %	9 %
12 %	Psychologue hors classe	9 %	9 %	9 %
Filière services médicaux, rééducation, médico-technique				
	A.S.H.Q. Classe supérieure	10 %	10 %	10 %
20 %	Aide-soignant Principal	8 %	8 %	8 %
27 %	Préparateur en pharmacie hospitalière Classe supérieure	12 %	12 %	12 %
26 %	Infirmier Classe Supérieure (Cat. B en voie d'extinction)	14 %	14 %	14 %
17 %	Ergothérapeute Classe Supérieure (Cat. B en voie d'extinction)	12 %	12 %	12 %
28 %	Psychomotricien Classe Supérieure (Cat. B en voie d'extinction)	12 %	Non défini	Non défini
11 %	Infirmier Soins Généraux et Spécialisé ISGS 2ème Grade (Cat. A)	11 %	11 %	11 %
	Ergothérapeute Classe Supérieure Cat. A	11 %	11 %	11 %
	Psychomotricien Classe Supérieure Cat. A	11 %	Non défini	Non défini

Depuis 2012, les taux de promotion pour les avancements de grade dans la Fonction Publique Hospitalière n'ont fait que baisser ou stagner (Cf : Taux 2012).

Il n'y a pas de reconnaissance de l'Etat pour ses fonctionnaires qui sont pressurisés et auxquels il est demandé de faire toujours plus avec toujours moins.

Les effets de la politique d'austérité budgétaire et salariale de ce gouvernement envers les fonctionnaires, se font sentir jusque dans nos portes monnaies d'année en année. Les fonctionnaires ont eu les salaires bloqués pendant 5 ans avec aucun rattrapage salarial.



Bien sûr, cette politique d'austérité budgétaire n'est pas pour tout le monde.

« L'effet Homard » de ceux qui nous gouvernent pourrait conduire à l'ébullition sociale !!!